



Cahiers balkaniques

44 | 2016

Grèce-Roumanie II : histoires mêlées et regards
croisés au XX^e siècle

Réfugiés en Grèce : la Thrace occidentale 1922-1928

Refugees in Greece: Western Thrace 1922-1928

Πρόσφυγες στην Ελλάδα: η Δυτική Θράκη 1922-1928

Joëlle Dalègre



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ceb/9901>

DOI : [10.4000/ceb.9901](https://doi.org/10.4000/ceb.9901)

ISSN : 2261-4184

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

ISBN : 978-2-85831-239-9

ISSN : 0290-7402

Référence électronique

Joëlle Dalègre, « Réfugiés en Grèce : la Thrace occidentale 1922-1928 », *Cahiers balkaniques* [En ligne], 44 | 2016, mis en ligne le 21 décembre 2017, consulté le 07 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ceb/9901> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ceb.9901>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2021.



Cahiers balkaniques est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Réfugiés en Grèce : la Thrace occidentale 1922-1928

Refugees in Greece: Western Thrace 1922-1928

Πρόσφυγες στην Ελλάδα: η Δυτική Θράκη 1922-1928

Joëlle Dalègre

- 1 Un peu plus de 804 000 réfugiés sont entrés en Grèce en 2015, l'Allemagne, la même année a vu entrer plus d'un million de réfugiés, l'ensemble de la communauté européenne ne sait comment gérer cet afflux et ne trouve d'autre « solution » que fermer ses portes. L'expérience semble unique. Pourtant ce papier veut rappeler une expérience grecque : en 1922 et 1923, près de deux millions de personnes se sont trouvées dans la situation « d'échangées », en pratique de « réfugiées », entre Grèce et Turquie, Turquie et Grèce. Comment, dans les conditions difficiles du moment, les accueillir et les installer ? Le sujet, dans ses généralités, a déjà été souvent traité, je me concentrerai ici sur le cas de la Thrace occidentale qui fut un cas particulier à l'intérieur de l'État grec.

En quoi la Thrace occidentale a-t-elle été un cas particulier ?

Un partage difficile

- 2 C'est au Congrès de Berlin en 1878 que, pour la première fois, est tracée une frontière dans le grand ensemble géographique connu sous le nom de *Thrace* depuis l'Antiquité, mais dont les frontières n'étaient pas réellement fixées. L'Empire ottoman en perd alors le secteur nord qui devient le « sud de la Bulgarie » et la « Roumélie orientale » (annexée par la Bulgarie en 1885). À l'issue des guerres balkaniques, en 1913, l'Empire ottoman doit encore céder à la Bulgarie la partie occidentale de ce qui lui restait : c'est la « Thrace de l'Égée » délimitée par la Maritsa/Évros à l'est, et la Mesta/Nestos à l'ouest. Mais, à la fin de la Première Guerre mondiale, au traité de Neuilly, en

1919, les vainqueurs retirent ce territoire à la Bulgarie et, n'ayant pas encore décidé du sort de l'ensemble des terres ottomanes en Europe, le confient à une occupation temporaire « interalliée » dirigée par le général français Charles Antoine Charpy. En mai 1920, ils décident finalement de le remettre à la Grèce. Le traité de Sèvres, en juillet 1920, lui adjoint la Thrace orientale qui, de la Maritsa jusqu'à la proche banlieue de Constantinople, est confiée aux Grecs. Ce traité, ni appliqué réellement, ni même ratifié par les grandes puissances, conduit les Grecs à la campagne d'Asie Mineure ; après sa défaite totale en Anatolie et la prise de Smyrne par les forces kémalistes en septembre 1922, l'armée grecque doit signer un armistice et accepter l'évacuation immédiate de la Thrace orientale, même si ses troupes n'y ont subi aucune défaite. Le traité de Lausanne, dans l'été 1923, confirme à la Grèce la possession de la Thrace occidentale, privée néanmoins de la région de Karagatch, faubourg d'Andrinople/Edirne, remise à la Turquie. Première particularité donc : la région n'appartient à la Grèce que depuis peu de temps en 1922, les administrateurs en connaissent mal les rouages et les conditions locales précises, lorsque la vague de réfugiés déferle.

Une région ravagée

- 3 Autre particularité malheureuse : Grecs comme Turcs, les réfugiés arrivent dans des États ruinés et épuisés par dix ans de guerre. La Thrace a été particulièrement frappée : entre 1912 et 1922, elle fut successivement ottomane, bulgare, interalliée et grecque. Chaque changement politique a entraîné violences, massacres et déplacements de populations, le pays a été piétiné par les allers-retours des armées et le passage des réfugiés de toutes nationalités ; les Grecs fuient la bulgarisation de 1913, en 1920, des Grecs reviennent, des Bulgares fuient, les Musulmans partent pour éviter tant les Bulgares que les Grecs...
- 4 Ainsi, l'éventualité de l'attribution de la région à la Grèce provoque une panique chez les Bulgares dès la fin de 1919 :

Depuis une semaine, les routes défoncées et boueuses de la Thrace occidentale sont encombrées de files interminables de réfugiés. Hommes, vieillards, femmes et enfants cheminent sous la pluie battante de ce printemps pluvieux, emportant sur leur dos une partie de leurs biens... L'exode a commencé avant l'occupation grecque et les habitants ont fui éperdument. Chaumières, maisons, ruches, tout est abandonné. Des troupes suivent, escortés par les gars les plus solides du pays. Des bandes armées grecques, profitant du désarroi, assaillent les caravanes, pillent le bagage, emportent le bétail, tuent... à quelques kilomètres de là, un village en flammes éclaire l'horizon de son rougeoiement sinistre. Blêmes, défaits, les réfugiés contemplant l'incendie¹.
- 5 Au total, 60 000 Bulgares seraient partis, selon des sources bulgares². Plusieurs milliers de paysans turcs eux aussi s'enfuient, « contaminés » par les Bulgares, ou terrorisés à l'idée « d'horreurs probables »³. Au même moment, les militaires français doivent gérer le retour des Grecs partis en 1913 (70 000 dont 50 000 seraient rentrés selon les chiffres grecs) à la suite de l'attribution de la région aux Bulgares ; chaque jour, les trains apportent des centaines de personnes qui retrouvent leur maison détruite, pillée, ou simplement occupée par d'autres, souvent Bulgares. Les troupes, françaises en large majorité – presque uniquement des troupes coloniales –, tentent alors d'éviter l'affrontement et d'organiser le départ des Bulgares... Arnold Toynbee rapporte qu'en

1922, il a rencontré à Constantinople une famille thrace chassée six fois en 10 ans, et il affirme qu'en cette décennie, trois ou quatre évictions sont la moyenne dans la région⁴.

- 6 Les études faites par les troupes interalliées, recensement des populations allié à un état des ressources très précis, montrent que les destructions dues aux guerres balkaniques n'étaient pas réparées en 1920 : près de Gümülcine/Komotini⁵, le bourg (plus de 1 000 habitants) de Sitchanli a été rayé de la carte en 1912, il le restera ; dans la vallée de la Maritsa, 12 villages bulgares ont vu leur église et leur école incendiées et rien n'est réparé, 7 villages sont totalement détruits, 2 n'ont plus que quelques habitants ; les possibilités de cantonnement pour des soldats français sont estimées nulles dans 13 villages, aucun n'a de fourrage disponible pour les chevaux⁶, même les charrettes sont rares et les fontaines ne fournissent pas toujours de l'eau de bonne qualité :

Quelle désolation ! déplore un colonel français, les exilés de la province annexée en 1913 à la Bulgarie, les déportés de la Macédoine orientale envahie en août 1916 ne retrouvent que des villages ruinés, des champs incultes⁷ !
- 7 L'armée grecque, qui s'établit à partir de mai 1920 dans la région, tente de se nourrir sur place, ne serait-ce qu'en raison de l'absence ou de l'extrême lenteur des transports entre la Thrace et le reste du pays ; elle réquisitionne les animaux encore disponibles, les quelques charrettes encore présentes, les bâtiments en dur pour installer ses officiers...
- 8 La région n'a malheureusement que peu à offrir...

Un passage obligé et boueux

- 9 Troisième spécificité : la situation géographique de la Thrace qui en fait un lieu de passage obligé pour tous ceux qui viennent de Constantinople. L'accord d'échange facultatif des populations entre Grecs et Bulgares signé en 1919, la défaite grecque de 1922, puis, surtout, l'échange obligatoire de populations grecques et turques signé à Lausanne en janvier 1923 font exploser le nombre des réfugiés. Ce dernier échange est présenté par les négociateurs comme une solution mathématique, une « régularisation ethnique », un « troc gigantesque »⁸ qui supprimerait dans l'avenir les « problèmes de minorités », mais il ne tient aucun compte de la volonté des populations, ni des tragédies humaines ou des problèmes concrets qu'il entraîne.
- 10 La Thrace est le seul passage terrestre entre la Turquie et la Grèce. Donc, si la majorité des réfugiés d'Anatolie et d'Ionie s'entassent dans les ports de la Grèce du Sud, les Grecs de Thrace orientale, une partie de ceux qui viennent de Bulgarie, ceux qui, depuis le Pont ou la Bithynie, ont rejoint Constantinople, tous en train, en chariot ou à pied, traversent la Thrace, s'y arrêtent parfois, épuisés, ou désireux de rester près de la frontière. Mais données politiques obligent, la majorité des déplacements sont effectués pendant l'automne 1922 à la suite de la catastrophe militaire, et pendant l'hiver et le printemps 1923, à la suite de la signature de l'accord d'échange obligatoire. Or le climat de la Thrace n'a rien de commun avec celui de l'Attique ou des Cyclades : l'hiver, de tendance continentale, y est froid et humide ; dans la plaine côtière totalement plate, les eaux ont du mal à s'écouler et les pluies créent des marécages, le sol argileux a vite fait de se transformer en boue collante ; s'y ajoute l'absence totale de routes empierrées. Un seul itinéraire pédestre réel s'impose au sortir des deux ponts sur l'Évros : longer la vallée vers le sud jusqu'à Dedeagatch/Alexandroúpolis et suivre le

trajet vers l'ouest via Komotini et Xanthi/Iskece en direction de Kavala. En 1925 encore, les militaires français rapportent :

Le réseau routier de la Thrace grecque est le plus mauvais de tous les Balkans... sauf aux environs immédiats de Dedeagatch et de Demotica [Didymoticho] et dans la traversée de Soufli, où il existe de véritables routes, tout le réseau routier de la vallée de la Maritsa est composé de pistes. La grande voie de communication longitudinale elle-même, parallèle au cours du fleuve, n'est qu'une mauvaise piste... certaines parties sont presque impraticables et la circulation s'y fait vraiment à travers champs. Dans les vallées latérales, on peut atteindre avec des voitures légères ou des chars du pays, Kavadjik, Dadva, Yan Veran, Kayadjik ; à partir de ces points, les pistes deviennent des sentiers de montagne accessibles aux seuls animaux de selle et de bât.

Sur les pistes carrossables, les orelières, les cassis, les gués, les parties encaissées et bordées de buissons drus jalonnés de loin en loin par des arbres solides ne permettent la circulation que de voitures légères, hautes sur roues, type « Ford » ou « Colonial »... toute circulation de voiture d'un autre type y est difficile, l'accès en est interdit aux camionnettes⁹.

- 11 Pour ceux qui n'ont ni chariot ni animaux, reste la possibilité de marcher sur la voie unique du chemin de fer qui, construite légèrement en surplomb et en retrait par rapport au fleuve, est plus sèche. Le chemin de fer ne peut suffire aux besoins : voie unique, vitesse très lente (20 à 30 km/h au maximum) en raison des pentes et des virages ; avant le conflit, sur le trajet Andrinople-Dedeagatch ne circulaient que deux trains par semaine, et un par jour, entre Dedeagatch et Salonique.
- 12 La boue et les ornières sont donc omniprésentes dans les récits de 1919 à 1923, quelle que soit leur origine, elles le sont également dans les premiers camps de réfugiés, et les faibles possibilités de transport sont la source de très grandes difficultés.

Échangés et non échangeables

- 13 Dernière particularité propre à la Thrace et importante ici : la présence de musulmans non échangeables.
- 14 En effet, Mustafa Kemal souhaitait expulser tous les Grecs/Orthodoxes de Turquie, son représentant, Ismet Inonü l'a exprimé clairement dès les premières rencontres à Lausanne à l'automne 1922. Cela aurait entraîné en retour une expulsion parallèle de tous les Turcs/Musulmans de Grèce. Venizélos tente de s'opposer à l'idée d'expulsion « obligatoire », puis, n'ayant en mains ni cartes jouables ni soutien international, fait ce qu'il peut pour limiter le nombre des Grecs expulsés. Cherchant à maintenir la présence du Patriarcat à Constantinople, arguant de l'impossibilité pour son pays d'absorber des dizaines de milliers de réfugiés supplémentaires (donc la menace de les voir émigrer en Europe ou aux États-Unis), il obtint des puissances et de la Turquie que les Grecs¹⁰ originaires de Constantinople et des îles d'Imbros et de Ténédos soient déclarés « non échangeables » ; en retour, il doit accepter que les Turcs/Musulmans de Thrace occidentale soient également déclarés « non échangeables », après une longue discussion sur les limites occidentales de cette Thrace, la Maritsa ou la Strouma... La Maritsa/Nestos fut finalement choisie, ce qui entraîna l'expulsion des dizaines de milliers de musulmans qui vivaient dans la région de Dráma et l'arrière-pays de Kavala. Ce sont, ainsi limités, 106 000 musulmans de Thrace occidentale qui obtinrent un certificat de « non échangeabilité ».

- 15 Cela signifie que les réfugiés chassés par le gouvernement turc en tant que « Grecs » se retrouvent au milieu d'une population largement musulmane et turcophone qui, elle, a l'autorisation de rester en Thrace. Deux logiques s'opposent dans les rapports entre les deux groupes humains, logiques qui n'ont pas totalement disparu : les uns invoquent le droit du sol (cette terre est la nôtre parce que, musulmans ou non, nous y habitons depuis des siècles), les autres, un droit du sang (cette terre est la nôtre, parce que « grecque » et que nous sommes « Grecs ») ; chacun s'estime injustement lésé par la tournure des événements, ce qui d'ailleurs, objectivement, est vrai dans les deux cas.
- 16 Les chiffres fournis par le recensement effectué par l'armée française permettent de mieux prendre la mesure de cette situation : arrêtés au 30 mars 1920, si on enlève le district de Karagatch qui restera à la Turquie, ils indiquent une population totale de 179 497 habitants en Thrace, dont 74 725 Turcs, 11 848 Pomaques (musulmans de langue bulgare), 43 882 Bulgares, 41 069 Grecs, presque 3 000 Juifs, près de 1 500 Arméniens et quelque 2 000 « divers » ; autrement dit, le groupe « musulman » est majoritaire, 86 573 personnes, près de 49,5 % de la population totale. Il ne s'agit cependant que de mars 1920 c'est-à-dire une date à laquelle les Grecs partis lors de la période bulgare n'étaient pas encore tous rentrés.

Aider et installer

- 17 La rapidité avec laquelle évolue la situation – défaite militaire en septembre 1922, évacuation de la Thrace orientale en octobre 1922, échange obligatoire des populations grecques et turques en janvier 1923, décision sur Karagatch en juillet 1923 – fait que le souci du simple accueil de populations qui ne veulent que passer, et celui d'installer à demeure des populations qui resteront, se sont souvent confondus. La charge est aux mains des mêmes personnes, le gouverneur grec, les représentants de la SDN et la Commission d'établissement des réfugiés qui reste sur place jusqu'en 1928.

L'urgence

- 18 Les autorités alliées dirigées par le général Charpy surveillent en octobre 1922 l'évacuation des troupes grecques de la Thrace orientale ; aucun accord n'oblige alors les populations orthodoxes à les suivre, mais, craignant des représailles, beaucoup partent immédiatement ; tous les témoins décrivent une panique générale qui frappe autant les Grecs et les Arméniens de Turquie que les Bulgares ou les Turcs de Thrace. Tous emportent les provisions disponibles, les coffres, les portes et fenêtres chargées sur des chariots, le bétail suit, et un flot quasi ininterrompu de réfugiés passe la Maritsa et s'écoule le long de la vallée pendant tout l'hiver 1922-1923. Le bétail devient un problème, car il n'y a pas assez de fourrage disponible et peu à peu les animaux meurent d'épuisement. Hemingway, reporter au *Toronto Daily Star*, écrit le 20 octobre 1922 :

La colonne principale qui franchit la Maritsa à Adrianopolis [Andrinople] s'étend sur 20 miles, vingt miles de charrettes tirées par des vaches, des bœufs et des buffles aux flancs boueux, avec des hommes épuisés, titubants, des femmes et des enfants, des couvertures sur la tête, marchant à l'aveuglette sous la pluie à côté des seuls biens qui leur restent en ce monde. Ce courant principal est grossi par toute la population rurale. Ils ignorent où ils vont, ils ont quitté leurs fermes, leurs villages et leurs champs roussis et prêts pour la récolte, et ils se sont joints au flot des

réfugiés lorsqu'ils ont entendu dire que les Turcs arrivaient. Maintenant, ils ne peuvent que garder leur place dans l'atroce défilé tandis que la cavalerie grecque couverte de boue les mène comme des bouviers poussant des bestiaux.

C'est un défilé silencieux. Personne ne murmure. Ils ont juste la force d'avancer... des poulets attachés par les pattes pendent aux charrettes, des veaux cherchent à téter les vaches de trait dès qu'un encombrement arrête le flot. Un vieillard marche courbé sous un porcelet, une faux et un fusil... Il y a 200 000 chrétiens à évacuer de la seule Thrace orientale¹¹.

- 19 Hemingway, dans les jours suivants, reprend souvent les thèmes de cette description, la gare d'Andrinople n'est « qu'un trou boueux bondé de soldats, de ballots, de sommiers, de literies, de machines à coudre, de bébés, de charrettes brisées, le tout dans la bruine et la boue¹² », les photos disponibles au musée Albert Kahn montrent également ces trains surchargés et ces amas de paquets sur le quai. Le colonel George Devine Treloar¹³, représentant en Thrace de Fridtjof Nansen (nommé en 1922 par la SDN Haut-Commissaire aux Réfugiés à Constantinople), loin du journalisme, et peu enclin aux exagérations, reprend des images analogues en décrivant son arrivée sur le terrain en octobre 1922 :

Nuit et jour, les réfugiés se déversaient. La route venant de Dedeagatch était une ligne mouvante de charrettes et de tous les moyens de transport imaginables, sans interruption. Depuis ceux, peu nombreux, qui pouvaient payer un passage, jusqu'aux hommes et femmes misérables avec leurs bagages sur le dos et des enfants souffrants, trop épuisés même pour gémir, tous ces réfugiés étaient obsédés par la folie du déplacement et, bien que sachant qu'ils étaient déjà en Thrace occidentale et hors de danger, ils poussaient toujours vers l'avant et ni la persuasion ni la force ne pouvait les arrêter¹⁴.

- 20 Nous devons aussi à Treloar une remarquable collection de photographies de réfugiés, entassés dans les wagons ou marchant dans la boue, en majorité des femmes et des enfants puisque les Turcs avaient souvent tué ou gardé prisonniers, les hommes ; on voit ainsi une femme et une fillette qui tentent de protéger leur brasero des vents d'hiver, un père qui console son bébé, des familles qui s'abritent sous des sacs et des cartons, des gens qui débarquent pieds nus, sans rien, et s'effondrent sur la grève de Dedeagatch...
- 21 Dedeagatch est un point crucial de l'itinéraire : traversé par la seule ligne de train, par la seule route qui permet de passer le fleuve et de poursuivre vers l'ouest, c'est aussi le seul port de Thrace occidentale, car, plus à l'ouest, le havre de Porto Lagos n'a qu'un petit quai de 15 m de long, et Kavala est beaucoup plus loin. Mais la petite ville de Dedeagatch (Alexandroupolis après la visite du roi Alexandre de Grèce en 1920) n'est qu'un port médiocre et mal protégé, qui doit son développement à ses lignes de chemin de fer vers Constantinople (1872) et Salonique (1895). Son port a détrôné le port voisin d'Enos (en Turquie) très ensablé, mais il ne peut accueillir que les voiliers ou des barques, les passagers des navires plus importants doivent emprunter une barque en haute mer et il n'est guère protégé contre les vents violents. Tous ceux qui arrivent espèrent trouver une place sur les trains, mais ceux-ci sont déjà pleins et, la voie comportant un passage en forte pente à l'ouest de Dedeagatch, il faut au contraire supprimer des wagons, et on n'a pas le moyen d'ajouter de nouveaux trains sur cette ligne à voie unique. Les réfugiés s'entassent donc dans ce qui n'était auparavant qu'une petite ville de 6 000 habitants, ruinée par les guerres balkaniques. Le 29 octobre 1922, le préfet de Thrace s'adresse au colonel Treloar :

Je suis presque noyé sous cette vague de réfugiés qui a submergé Dedeagatch... la moitié des réfugiés dort dans des tentes militaires à dix ou quinze personnes par

tente faite ordinairement pour quatre à cinq personnes ; les autres dorment en plein air... ils sont exposés au froid, en particulier à la pluie, mourant de fatigue, souffrant de la faim, presque sans vêtements, privés de tout soin sanitaire, n'ayant même pas assez à boire, car l'eau est rare dans la région de Dedeagatch¹⁵.

22 Treloar reprend les mêmes idées quelques jours plus tard à son arrivée :

Au large du port, les vapeurs surchargés de réfugiés attendent plusieurs jours la possibilité de décharger. Le manque d'eau et de nourriture se fait sentir et prend son dû, bien que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour organiser les secours. Des trains surchargés déversent leurs malheureux réfugiés à la gare et aux alentours. Des dizaines de milliers de réfugiés s'éparpillent autour de la gare et du port, sans abri ni aide pendant le mauvais temps froid... En ville même, tous les cafés, restaurants, hôtels, maisons et entrepôts sont pleins au point que personne ne peut avoir plus que de quoi s'étendre...

Après dix à quinze jours de trajet, avec un faible ravitaillement en eau, avec peu ou pas de sommeil et d'abri, avec des milliers d'enfants, les terribles souffrances endurées par les mères et les enfants, alourdis par les malades et les personnes âgées, les réfugiés arrivaient dans une ville sans hôpital ni réserves alimentaires, déjà surpeuplée par l'armée et désorganisée par des milliers de soldats démobilisés attendant d'être transportés vers la Vieille Grèce¹⁶.

23 De combien de personnes se compose « ce flot » ? Les services d'aide en novembre 1922 s'attendaient à voir traverser 300 000 personnes, combien sont passées ? On l'ignore. En juillet 1923, les services de la SDN évaluent les réfugiés présents à 150 000 personnes, en octobre 1923, les autorités grecques en recensent 99 913, 120 000 en février 1924 ; elles en déplacent alors plus de 20 000 pour soulager la pression sur les habitants ; en avril 1925, Treloar donne le chiffre de 85 000 réfugiés, le recensement de 1928 indique celui de 107 607 réfugiés présents en Thrace, chiffre qui comprend les enfants nés de réfugiés nés en Thrace, mais ne tient pas compte des décès entre 1923 et 1928. Si l'on ajoute le fait que la mortalité parmi eux en 1923, a été d'au moins 10 %, c'est donc un chiffre supérieur qui était présent en Thrace en 1923, on doit facilement atteindre les 150 000 personnes citées par la SDN en 1923, tout cela pour une population totale estimée à 180 000 personnes en 1920 ! Aux victimes mortes d'épuisement combiné à la faim, se sont ajoutées les maladies pulmonaires, la dysenterie et la malaria. Treloar, présentant en avril 1923 les premiers résultats du village de réfugiés qu'il est en train de fonder, estime que sa méthode pourrait permettre d'installer les trois quarts des réfugiés en Grèce, mais ajoute sans hésiter : « le dernier quart pourrait mourir de toute façon¹⁷. »

Où se poser ? Comment se nourrir ?

24 Dans l'accueil et l'installation de ces populations, les conditions géographiques et les moyens de communication, une fois de plus, jouent un rôle dominant. On peut grossièrement diviser le relief de la Thrace obligatoire en deux parties : d'une part, tout au long de la frontière bulgare, le flanc sud et sud-est des Rhodopes, d'autre part, entre cette barrière montagneuse et la mer, la Maritsa, une plaine et/ou une vallée, basse, plate et souvent inondée par le fleuve ou les torrents descendant de la montagne en saison pluvieuse. La partie montagneuse, habitée presque exclusivement par des musulmans, n'a aucune route qui conduise vers le reste de la Grèce. Donc passages et installation, provisoire et définitive, se font dans la vallée de la Maritsa et dans la plaine côtière.

- 25 L'étude, commune par commune, de la population installée lors du recensement grec de décembre 1920, puis du nombre de réfugiés selon le décompte provisoire de 1923 montre un fait facile à comprendre : les réfugiés s'arrêtent le long de la route, en plaine, dans les villes, et ne s'aventurent pas dans les communes des hauteurs quasi entièrement musulmanes de surcroît. Le recensement provisoire de 1923, montre leur part énorme dans les villages qui jalonnent la vallée de la Maritsa entre Soufli et Alexandroupolis.

Tableau 1. Les villages de la basse vallée de la Maritsa/Évros en 1920, 1923 (ici les noms grecs du recensement de 1928)

| Village/ville | Population en 1920 | Réfugiés en 1923 |
|---------------|--------------------|------------------|
| Kornofolia | 985 | 639 |
| Lykofos | 203 | 391 |
| Layina | 244 | 604 |
| Lyra | 200 | 568 |
| Fylakto | 417 | 812 |
| Tychio | 327 | 466 |
| Pyrolithos | 199 | 546 |
| Tarsion | 304 | 745 |
| Tavri | 232 | 235 |
| Péplos | 530 | 384 |
| Gemisti | 213 | 351 |
| Kipi | 266 | 369 |
| Poros | 140 | 312 |
| Ardanio | 153 | 430 |
| Righio | 121 | 555 |
| Praggi | 578 | 528 |
| Microchorio | 91 | 254 |
| Amorio | 729 | 577 |
| Férès | 2 126 | 1 520 |
| Doriskos | 64 | 188 |
| Loutros | 734 | 471 |
| Aristinon | 115 | 180 |
| Anthia | 507 | 583 |
| Apalos | 66 | 128 |

| | | |
|-----------------|-------|-------|
| Alexandroupolis | 6 963 | 6 205 |
|-----------------|-------|-------|

Sources : ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. Στατιστικά αποτελέσματα της απογραφής του πληθυσμού της Ελλάδος 1920 ; Υπουργείον Υγιεινής, Πρόνοιας και Αντιλήψεως, Τμήμα Στατιστικής, Απογραφή προσφύγων ενεργηθείσα κατ' Απρίλιον 1923, Αθήνα: Εθνικό Τυπογραφείο.

- 26 On remarque que dans tous les villages en gras dans le tableau, en 1923, la population réfugiée est supérieure en nombre à celle des habitants déjà présents, seules les bourgades les plus importantes, Kornofolia, Amorio, Ferès, Loutros, Alexandroupolis ont des chiffres légèrement inférieurs et l'on peut comprendre la charge que représentent ces personnes, car acheminer des secours n'est pas chose facile en 1923. Pensons que les lettres-rapports, envoyées par Treloar depuis Dedeagatch, mettent neuf à seize jours pour atteindre Constantinople.
- 27 Il est évident que les habitants situés sur le passage des réfugiés ne peuvent assurer l'accueil sur leurs seules ressources. Nansen demande dès le 18 septembre 1922 à la SDN le droit d'aider les réfugiés grecs arrivant à Constantinople, il obtient immédiatement un budget de 100 000 FS, puis, le 11 octobre, il écrit que le problème est beaucoup plus important que prévu et, en novembre, qu'il doit secourir 900 000 personnes. Toutes les bonnes volontés sont mobilisées : le *Near East Relief* (lié à la Croix-Rouge américaine), le *All British Appeal* (la Croix-Rouge britannique), *Save the Children's fund* (une organisation privée dirigée par Lady Rumbold), l'armée grecque qui distribue des pains et apporte ses moyens techniques, des tentes venant des restes de stocks militaires... Le colonel Procter, le supérieur de Treloar, s'emploie rapidement à réunir 5 millions de drachmes pour acheter des céréales, mais les besoins dépassent cette somme. Le plus difficile, constate Treloar, reste le transfert des rations alimentaires qui ne peut se faire que par mer, donc par Dedeagatch. Une fois débarquées, se pose un problème de fond : comment les acheminer jusqu'aux réfugiés ? La mission initiale de Treloar était d'établir des centres d'alimentation le long de la route en prenant pour centre Komotini, mais, en raison de la difficulté du transport, il s'est déplacé vers Dedeagatch.

Morale et « colonisation »

- 28 Treloar, à la tête de l'antenne de la SDN en Thrace, traite à la fois le court et le long terme, aider en urgence les réfugiés, mais aussi en installer une partie en Thrace, selon un plan que les officiels n'hésitent pas à nommer « colonisation¹⁸ ». Ce plan est semblable bien sûr aux conditions établies dans le reste de la Grèce, établir les réfugiés en priorité dans le monde agricole, sur les terres vacantes laissées par les populations échangées bulgares ou/et musulmanes, sur les terres domaniales ou communales, sur les possibles friches et sur les terres obtenues grâce à la réforme agraire. Mais, dans le cas présent, les principes moraux de Treloar et du colonel Procter jouent un rôle local important. Quels sont-ils ?
- respecter l'autorité : dans ses premières créations, les réfugiés doivent se choisir un maire, le *muchtar* (on reprend le terme turc) et lui obéir, sous peine de sanctions ;
 - aider la collectivité : celui qui refuse de prêter sa charrette pour transporter des vivres ou des matériaux, ou emmener un malade à l'hôpital, perd son droit aux distributions ;
 - travailler pour mériter une aide :

C'est un mauvais principe de donner quelque chose pour rien. Avec ce système, les réfugiés dégénèrent rapidement et deviennent de simples éponges, perdant tout désir de travailler et regardant bientôt l'aide gratuite comme de droit divin¹⁹.

29 L'office des réfugiés reprend ce principe en juillet 1924 : « il est expressément interdit de leur fournir une aide charitable ».

- Procurer un travail aux réfugiés de manière à obtenir au plus vite leur autosuffisance : aux hommes, on fournit du matériel pour défricher ce qui était jusqu'alors des pâturages extensifs, des semences et du matériel. Mais là aussi le passage à la réalité est difficile : il n'y a pas de charrues, et, quand arrive un tracteur, nouveauté rare, il n'y a pas de carburant, et personne qui sache le conduire. Ils emploient également les hommes à l'empierrement de chemins principaux, à la fabrication de briques, de charbon de bois. Quant aux femmes, très nombreuses et souvent veuves, il les fait employer dans les compétences qu'elles pouvaient avoir apportées de l'Empire ottoman : lavandières pour l'armée, brodeuses, dentellières, tisseuses en soie, tisseuses de tapis... Treloar avait employé les mêmes méthodes dès novembre 1923 à Dedeagatch, faisant construire par les réfugiés des étables, un réfectoire, un four à pain qui approvisionna rapidement toute la ville, cherchant du travail hors du camp pour les réfugiés qui reversaient au camp 10 % de leurs gains.
- Enfin, Treloar et Procter choisissent une règle d'« implantations ethniques » : pour assurer la cohésion et donc la survie du nouveau village, il est plus efficace de regrouper des personnes de même origine géographique (et par là, de même dialecte), il est préférable de placer ces nouveaux lotissements à l'écart des quartiers musulmans, et il faut tenir compte de ce que l'on croit savoir des uns et des autres, ainsi les Constantinopolitains sont des citadins à placer en ville, les Pontiques, des paysans solides et qualifiés, etc. Le recensement de 1928, qui indique également le lieu de naissance des habitants, leur religion et leur langue maternelle permet de vérifier les effets de ces choix : les personnes originaires de Bulgarie habitent effectivement à 80 % en région rurale, les Pontiques, à 92 % ; la majorité des Micrasiates et 80 % des Constantinopolitains se trouvent dans les villes. Dans l'Évros, le pourcentage des réfugiés, plus important, atteint les 70 % dans les régions rurales d'Alexandroupolis.

Kirli 1 et Kirli 2

30 Les rapports précis qu'adressent Treloar et Procter à la SDN à propos des établissements « modèles » de Kirli 1 et 2 créés dans la plaine de Komotini au sud de la ville, permettent de suivre ces premières implantations : en février 1923 il y avait déjà dans cette plaine, 8 villages de tentes comptant 1 453 personnes. Les deux hommes font venir 1 000 personnes supplémentaires, et insistent sur leurs besoins criants :

- les tentes ; ils attendaient 1 000 tentes des réserves de l'armée belge, mais à la suite d'un problème de traduction, alors qu'ils attendaient des tentes imperméables, ils reçoivent de grandes capes qui recouvraient le soldat dans la tranchée, des sortes de ponchos imperméables avec un trou central... Il en faut 7 à 8 pour fabriquer tant bien que mal une seule tente !
- il faut des poêles, des braseros, des couvertures, des vêtements : en avril 1923, les deux camps ont 334 couvertures pour 2 238 personnes !
- ils demandent également du fourrage, car ils estiment ne pas pouvoir en exiger davantage des « indigènes » ; mais, tandis que la moitié du bétail amené par les réfugiés est mort de faim pendant l'hiver, l'autre moitié est quasi inutilisable et pourtant il faut des animaux pour tirer les charrettes et aller chercher les rations alimentaires à Komotini.

- 31 Au bout de quelques mois, au printemps 1924, Treloar se déclare satisfait de sa méthode, mais les choses avancent moins vite que prévu : faute de matériel agricole et parce que les semences sont arrivées trop tard, les deux camps ne seront pas autosuffisants en 1924, il faudra encore leur fournir de la nourriture. Étant donné la pauvreté ambiante, il n'y a pas assez de clients pour les broderies, dentelles et tapis, et on ne peut faire de charbon de bois en été ; les maisons, qui devaient être construites par les réfugiés eux-mêmes, auxquels on aurait fourni les matériaux nécessaires, ne seront pas toutes prêtes en 1924 : la fabrication des briques est plus lente que prévu... Dans bien des cas, la difficulté principale semble être le verrou des transports. Il faut y ajouter les problèmes sanitaires : les pneumonies ont lourdement frappé pendant l'hiver sous les tentes, et, dans cette plaine basse et marécageuse, non drainée, la malaria sévit (la Thrace sera entre 1923 et 1940 un très grand consommateur de quinine, la majorité des enfants des écoles examinés par la SDN sont atteints de la maladie), et la dysenterie également, vu la faible qualité des eaux. Entre octobre 1922 et mai 1923, il y eut 400 morts sur 700 personnes hébergées au camp de Bayatli non loin des Kirli 1 et Kirli 2²⁰ et Lady Rumbold ferma l'hôpital qu'elle finançait au printemps 1924.
- 32 Bref, l'installation est difficile, là comme ailleurs ; Treloar ne cesse de protester contre la lenteur et le manque de compréhension face à la réalité des services de la SDN et de l'administration grecque. Néanmoins, les deux Kirli deviendront des villages portant les noms de Brokterion (de Procter) et Trelorion (de Treloar, qui devint Thrylorio - Θρυλόριο, terme plus « grec ») et les descendants des réfugiés accueilleront plus tard triomphalement les fils de Treloar.
- 33 Selon les chiffres donnés par la Commission d'établissement des réfugiés, chiffres arrêtés en 1928, quand la mission de la SDN prend fin, Treloar et Procter prirent en charge la création de 236 villages - lotissements en villages ou en villes - en Thrace pour 16 755 familles et 72 060 personnes²¹. Les créations ont été essentiellement rurales, mais les chiffres comprennent 5 lotissements à Komotini (1 849 logements en 1928, 1922 en 1930), 4 à Xanthi (1 845 logements, 1 868 en 1930) ; les chiffres des autres villes sont ignorés. Le total de 107 000 personnes cité régulièrement vient de ce que dans la définition de la Thrace confiée aux services de Treloar entraient également les secteurs de Kavala et Drama (Macédoine orientale). Le chiffre est inférieur au nombre de réfugiés recensés en Thrace en 1928, mais la SDN, ici comme ailleurs en Grèce, n'a pu régler le sort de tous les réfugiés ; beaucoup ont dû trouver par eux-mêmes une solution, surtout en ville où la Commission d'établissement est moins intervenue, on peut ainsi comparer les 27 774 personnes relogées par la SDN dans les régions de Komotini et Xanthi, et les 59 778 réfugiés présents dans la même région selon le recensement grec. Certains vivent encore dans des abris de fortune en 1928.

Tableau 2. Lotissements et villages pour réfugiés pris en charge par la Commission d'établissement au 31 juillet 1929

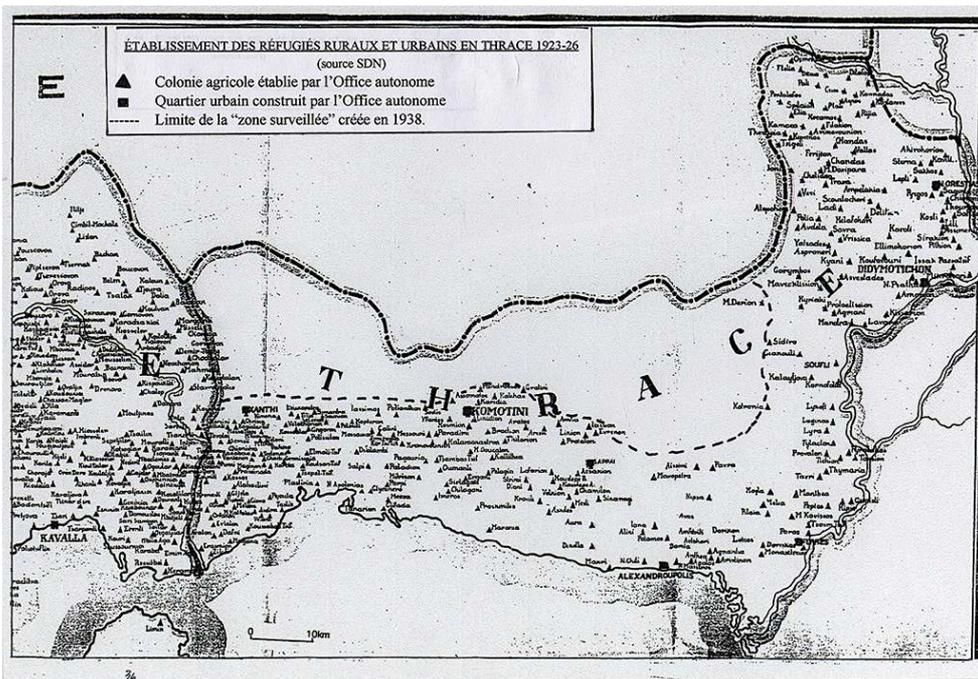
| Régions | Lotissements | Nombre de familles | Nombre de personnes |
|-----------------|--------------|--------------------|---------------------|
| Alexandroupolis | 61 | 5 040 | 21 485 |
| Komotini | 55 | 4 121 | 16 794 |
| Xanthi | 44 | 2 703 | 10 980 |

| | | | |
|--------------|-----|--------|--------|
| Orestiada | 76 | 4 891 | 22 801 |
| Total Thrace | 236 | 16 755 | 72 060 |

Source : Office autonome pour l'établissement des réfugiés grecs (Archives SDN, Genève), Papiers de C. Eddy, carton C. 129.

- 34 Le chiffre relativement important des implantations dans la région d'Orestiada vient de ce que cette ville frontière est née, en 1922, expressément, pour accueillir les expulsés de Thrace orientale, et en particulier, en 1923, ceux qui durent quitter Karagatch, faubourg d'Andrinople, situé juste de l'autre côté du fleuve, habité pour une large part par des Grecs.
- 35 Toutes ces implantations n'ont pas connu un sort ou un succès identique. Le géographe Joachim Heinrich Schultze, qui étudia et visita la région en 1930, dressa par la suite un tableau de ce qu'il appela « les succès ou les échecs de la colonisation²² », en étudiant l'évolution démographique. Les populations réfugiées sont-elles restées ? Ont-elles pris racine ? Il attribue aux succès des raisons géographiques : ont réussi les implantations en plaine, en « îlots secs », là où des collines permettaient un habitat hors marécages et moustiques, avec des ressources en eau potable et à proximité des voies de communication. Ont échoué les rares tentatives en zone montagneuse au milieu d'une population totalement musulmane. La carte ci-dessous établie par Schultze (il s'agit d'un extrait, car sa carte concerne également la Macédoine) montre l'importance de ces installations et leur répartition dans l'espace.

Établissement des réfugiés ruraux et urbains en Thrace en 1926 (SDN)



Source : Joachim Heinrich SCHULTZE, 1937, *Neugriechenland, Eine Landeskunde Ostmakedoniens und Westthakiens mit besonderer Berücksichtigung der Geomorphologie, Kolonistensiedlung und Wirtschaftsgeographie*, in *Ergänzungsheft* nr. 233 zu „Petermanns Mitteilungen“, Gotha: Julius Perthes.

Tableau 3. Population totale et réfugiés en Thrace au recensement de 1928

| | Population totale | Réfugiés | Réfugiés en % de la population totale |
|--------------------------------|-------------------|----------|---------------------------------------|
| Thrace | 303 171 | 107 607 | 35,49 % |
| Dont nés en Thrace | 190 682 | | |
| Nome de l'Évros | 122 730 | 47 829 | 38,97 % |
| Éparchie d'Alexandroupolis | 25 632 | 16 365 | 63,8 % |
| Dème (commune) Alexandroupolis | 14 019 | 8 262 | 58,9 % |
| Éparchie de Didymoticho | 37 718 | 9 208 | 24,4 % |
| Dème de Didymoticho | 8 690 | 1 893 | 21,7 % |
| Éparchie d'Orestiada | 34 277 | 14 188 | 41,39 % |
| Éparchie de Samothrace | 3 866 | 192 | 4,9 % |
| Éparchie de Soufli | 21 237 | 7 876 | 37 % |
| Dème de Soufli | 7 744 | 792 | 10,2 % |
| Nome du Rhodope | 180 441 | 59 778 | 33,12 % |
| Éparchie de Komotini | 69 697 | 20 707 | 29,71 % |
| Dème de Komotini | 31 551 | 10 745 | 34 % |
| Éparchie de Xanthi | 89 266 | 33 388 | 37,4 % |
| Dème de Xanthi | 35 912 | 14 867 | 41,39 % |
| Éparchie de Sapès | 21 478 | 5 683 | 26,45 % |

Source : ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. (1933). Στατιστικά αποτελέσματα της απογραφής του πληθυσμού της Ελλάδος της 15-16 Μαΐου 1928. Ι. Πραγματικός και νόμιμος πληθυσμός πρόσφυγες [Résultats statistiques du recensement de la population de Grèce, les 15-16 mai 1928, I. Population réelle et légale réfugiés], Αθήνα: Εθνικό Τυπογραφείο.

La coexistence entre « échangés » et « non échangeables »

- 36 Parmi les principes énoncés par Treloar figurait également le souci de ne pas mécontenter si possible les populations musulmanes présentes et non échangeables. Or cela était particulièrement difficile à réaliser.
- 37 À côté des aides internationales, l'État grec tente de prendre sa part en ayant recours aux réquisitions sur place qui évitent de longs transports de ressources qui manquent d'ailleurs tout autant dans le reste du pays. Il a donc recours à la « solidarité nationale » sous la forme de réquisitions de vivres, d'animaux, de bâtiments, de terres... Depuis 1920, l'armée grecque y avait déjà eu recours, logeant chez les Grecs, réquisitionnant les écoles, les quelques charrettes disponibles et une part des récoltes. Les nouvelles réquisitions de 1922-1923 frappent donc des paysans qui estiment avoir déjà beaucoup donné : de plus, elles frappent des paysans musulmans, étant donné la composition de

la population, le fait que les musulmans sont en très large majorité agriculteurs et que les Grecs, fraîchement rentrés à la fin de 1920 n'ont pas grand-chose à offrir. Or, le recours à la « solidarité nationale » dans le cas des musulmans n'est qu'une contrainte, puisqu'ils ne ressentent aucune parenté avec l'État grec dont ils ne souhaitent pas la présence.

Les réquisitions

- 38 Ils vont donc se plaindre auprès des envoyés de la SDN de traitement discriminatoire. Dès 1923, la Turquie intervient en leur nom auprès de la SDN : il y a atteinte au droit de propriété et injustice dans la répartition des réfugiés qui seraient placés de préférence dans des villages musulmans. En juin 1924, la Commission mixte gréco-turque chargée de surveiller et de contrôler les échanges de populations effectue une première enquête ; un mois plus tard, en juillet, trois sous-commissions visitent 34 villages répartis dans toute la région : l'ensemble représente 1 557 foyers musulmans, 1 968 familles de réfugiés logés, auxquelles il faut ajouter 410 familles installées sous des tentes proches des villages. En décembre de la même année, Grecs et Turcs remettent chacun un mémoire sur le sort difficile des minorités, minorité turque de Thrace, et minorité grecque de Constantinople. La Turquie ne laisse pas la Commission effectuer une enquête auprès des Grecs de Constantinople, mais, en 1925 deux « neutres », M. Ekstrand et le général Manrique de Lara, accompagnés d'un Grec et d'un Turc, se rendent en Thrace : ils visitent 26 villages, reçoivent les délégués de 6 autres et 600 pétitions²³. Une nouvelle et dernière enquête aura lieu en novembre 1928 et rendra son rapport, peu après, le 17 décembre 1928.
- 39 Les résultats de ces enquêtes diffèrent selon le secteur géographique visité, mais, dans l'ensemble, donnent plutôt raison aux plaintes turques. Les Grecs eux-mêmes reconnaissent le fait en disant que les musulmans sont « victimes de raisons géographiques²⁴ ». Ce même rapport explique plus largement le phénomène :
- On a pu remarquer que les villages turcs ont été choisis de préférence pour l'installation des réfugiés grecs.
- Pour des raisons d'ordre historique, la population musulmane occupe effectivement les régions privilégiées au point de vue de la fertilité, du climat, des voies de communication, etc.
- La population indigène est confinée dans des régions montagneuses et à rendement très limité, suffisant à peine à nourrir leurs habitants d'origine. Il était tout naturel dans ces conditions que le service installât en grand nombre des réfugiés dans les plaines susceptibles de suffire aux besoins des nouveaux aussi bien que des anciens habitants du pays.
- En ce qui concerne plus spécialement les logements, ceux appartenant à des Grecs avaient été pour la plupart brûlés par les Bulgares durant leur occupation. Ceux qui restaient ont été réquisitionnés à leur tour pour servir de logement aux officiers de l'armée hellénique.
- 40 Le rapport final établi par les agents de la SDN permet de se faire une idée de ces réquisitions, il conclut qu'il était difficile de faire autrement (84 % des terres appartenaient à des musulmans en 1920) et se réjouit de voir les chiffres diminuer d'année en année, néanmoins rien n'est encore terminé en 1928.

Tableau 4. Importance des réquisitions immobilières d'après les documents de la SDN

| | Mosquées, écoles | Pièces rurales | Étables, greniers | Pièces en ville |
|----------|------------------|----------------|-------------------|-----------------|
| 1923 | 127 | 8 243 | 667 | 5 590 |
| 1925 | 42 | 3 043 | 667 | 2 859 |
| 1926 | 12 | 1 217 | 667 | 420 |
| Mai 1928 | 7 | 227 | 69 | 320 |

Source : SDN, 41/43 297/40 816, Rapport du 28 mai 1928.

La cohabitation

- 41 Les réquisitions, on le voit, peuvent porter sur une étable, un grenier, une « pièce », c'est-à-dire qu'elles conduisent souvent des réfugiés et des musulmans turcophones à cohabiter à l'intérieur de la même cour ou de la même maison. Cette cohabitation est particulièrement mal ressentie par les musulmans, même s'il n'y a plus de nouveaux cas après l'été 1923.
- 42 Là aussi les chiffres des enquêteurs de la SDN donnent une idée de l'importance du phénomène. Le tableau ci-dessous est élaboré à partir des résultats de 7 commissions d'enquête qui se sont réparti le travail par secteurs géographiques et ont visité, au total, 34 villages ; d'après les noms indiqués, il s'agit de villages de plaine, assez faciles d'accès, donc davantage concernés par le phénomène. Les chiffres indiquent le nombre de maisons musulmanes concernées, 1 557, et celui des familles de réfugiés installées chez des musulmans ; les chiffres suivis de * sont des familles installées sous des tentes à l'intérieur du village (dans les cours souvent), soit au total 2 398 familles.

Tableau 5. La cohabitation au village

| Par section | 5 vill. | 7 vill. | 6 vill. | 4 vill. | 5 vill. | 4 vill. | 3 vill. | Total |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Ouest Xanthi | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 20 | 20 | 37 | 40 | 60 | | | 177 |
| Familles réfugiées | 20 | 25 | 50 | 65 | 16 | | | 176 |
| Sud-Est Xanthi | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 60 | 55 | 35 | 40 | 65 | 45 | 30 | 330 |
| Familles réfugiées | 80 | 40 | 60 | 25 | 70 | 50 | 15 | 340 |
| Sud-Ouest Xanthi | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 42 | 25 | 25 | 25 | 25 | 30 | | 272 |
| Familles réfugiées | 300* | 15 | 45 | 13 | 45 | 40 | | 158+300* |
| Nord-Ouest Dedeag. | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 60 | 30 | 28 | 75 | | | | 193 |
| Familles réfugiées | 42+20* | 14 | 23 | 72 | | | | 151+20* |

| | | | | | | | | |
|-----------------------------|----|--------|-----|-----|--|--|--|---------|
| Nord Dedeagatch | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 30 | 70 | 100 | 53 | | | | 308 |
| Familles réfugiées | 91 | 85+90* | 123 | 110 | | | | 409+90* |
| Sud Soufli | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 87 | 40 | 18 | 23 | | | | 168 |
| Familles réfugiées | 16 | 130 | 209 | 110 | | | | 465+90* |
| Ouest et Est Dedeag. | | | | | | | | |
| Maisons musulmanes | 15 | 35 | 59 | | | | | 109 |
| Familles réfugiées | 35 | 14 | 150 | | | | | 199 |

Source : SDN, R. 1696, 41/42 797/40 816.

- 43 Même si rares sont les affrontements physiques (9 plaintes en un an), les Grecs, rapportent certains, mettent un malin plaisir à élever des porcs dans la cour de la demeure musulmane, les femmes ne peuvent plus se dévoiler chez elles de peur de croiser des hommes étrangers²⁵ et des injures sont échangées. Tous les rapports insistent sur la cohabitation difficile.
- 44 Schazman écrit le 13 novembre 1924 :
- La pire chose est cette tension résultant de la cohabitation forcée et sous un même toit de ces deux éléments qui sont comme l'huile et le feu. Habitudes, mœurs, religion, tout diffère chez ces races d'une origine si différente ; aussi une situation qualifiée de « supportable », il y a quelques mois, peut aujourd'hui, par sa durée même, être devenue « difficile »²⁶.
- 45 Un nouveau rapport de l'année suivante reprend :
- La cohabitation forcée avec les réfugiés, c'est-à-dire l'obligation de partager leurs demeures avec les Grecs venus de Turquie consista une mesure d'autant plus pénible pour les musulmans que leurs coutumes ancestrales et leurs convictions religieuses rendaient difficilement supportable la vie en commun avec un élément différent. On ne saurait imaginer que la mentalité d'une population aussi attachée à ses anciens usages et à la pratique de sa religion... ne se ressente nécessairement des mesures précitées²⁷.
- 46 Le même rapport conclut :
- La presque totalité des représentants de la minorité turque avec lesquels les rapporteurs ont été en contacts pendant leur voyage a manifesté catégoriquement le désir de quitter la Thrace occidentale... Les rapporteurs ont cru devoir mentionner ces considérations d'ordre psychologique, en dehors des facteurs d'ordre économique qui sont la conséquence des mesures gouvernementales, car il leur a paru qu'elles tiennent une place importante dans l'ensemble des éléments qui permettent d'expliquer la mentalité qui règne actuellement au sein de la minorité²⁸.
- 47 Ce désir, ajoute-t-il, est général, dès que les réfugiés sont implantés à demeure dans un village musulman, il termine donc :
- En résumé : l'absorption des réfugiés grecs par la population turque de Thrace occidentale ne paraît pas devoir s'effectuer sans causer du tort à cette dernière. Le facteur moral, lui aussi, n'est pas à dédaigner... Pour que la situation pût être taxée de « bonne », il faudrait qu'aucun Turc non échangeable ne se trouve

dans l'alternative de vouloir émigrer, sa patrie n'étant pas à même de lui assurer une existence de son point de vue satisfaisante.

- 48 Tous conseillent d'éviter l'implantation d'un village grec au sein d'un village turc ou entre deux villages musulmans très proches. Et pourtant ils constatent que dans certains cas des constructions pour réfugiés s'élèvent dans les cours mêmes des maisons turques, transformant le provisoire en définitif. Holstad, dans la dernière enquête de 1928, remarque que la cohabitation est « presque terminée », ce qui signifie que dans certains elle dure encore depuis six ans ! On comprend aisément les heurts et les rancœurs auxquels, avec la durée, elle peut donner lieu.

Les indemnisations

- 49 Les réfugiés n'ont pas besoin que de logements : on réquisitionne des vivres, du bétail et des terres ; les agriculteurs musulmans, une fois de plus, vont porter le poids des réquisitions : selon les rapports, ce sont en 1924 encore 50 % des terres, du bétail, des hangars qui sont réquisitionnés. Progressivement, les terres sont rendues, mais, dans certains cas, cela semble impossible, aussi, en 1925, décide-t-on qu'en « cas de nécessité » les terres seront rachetées et donc perdues définitivement par leurs propriétaires, ce qui est toujours un grave traumatisme pour un paysan ; les Turcs estiment bien évidemment qu'on a abusé des « cas de nécessité » !

Les réquisitions ont été faites pour les besoins de l'armée sans considérer les besoins du propriétaire et l'extrême impossibilité où il était de nourrir son troupeau et de cultiver sa terre... autant que je sache, les autorités civiles ou militaires n'avaient pas d'autre solution. Mais je désire attirer l'attention sur les conséquences inévitables à moins que l'État ne vienne en aide aux propriétaires de troupeaux jusqu'à ce que le pâturage soit possible²⁹.

- 50 Ce n'est qu'en 1927 que le gouvernement grec fournit une liste des biens qu'il veut acheter, alors que l'évacuation des biens réquisitionnés n'est pas terminée. Une commission est alors créée pour estimer la valeur des biens concernés, nouvelle source de rancœurs : 2 000 cas ont été jugés en 1928 et sont ajoutés aux listes dressées en vue des accords financiers d'Ankara sur le problème des biens laissés par les échangés, qui seront signés en 1930. Le gouvernement grec avait également décidé de verser des indemnités pour les biens ou les récoltes, animaux, charrettes et objets agricoles réquisitionnés et pour les journées de travail imposées ; encore fallait-il avoir obtenu, au moment des réquisitions, un bon, un certificat attestant du fait, ce qui ne fut pas toujours le cas, vu les conditions d'urgence des premières années et vu l'ignorance de la langue grecque par les musulmans concernés. Là aussi les indemnités, pas encore versées en 1928, restent un sujet de plaintes, l'impression pour les musulmans restés en Thrace d'avoir été volés au profit des réfugiés grecs.
- 51 Il faut ajouter à ce volet financier des rapports, la question de la réforme agraire et de l'expropriation des grands domaines, les *tchifliks*. La première réforme agraire, en 1911, est suivie, en raison du contexte historique, de plusieurs autres lois et décrets, en 1914, 1917, 1919, 1920, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926 ; finalement en Thrace, la « grande propriété » commence à dix hectares. Seront donc expropriées et indemnisées par l'État, les propriétés qui dépassent dix hectares, certaines allant jusqu'à plusieurs milliers d'hectares. Mais ces terres... appartiennent toutes à des propriétaires musulmans, un litige supplémentaire à ajouter au contentieux et à l'impression de persécution, même si les commissions d'estimation de la valeur des biens adoptent un

tarif moyen supérieur à la moyenne grecque, car les terres sont jugées de meilleure qualité et, en partie, pour ne pas exacerber la rancœur des musulmans. L'État a ainsi récupéré 226 000 hectares en 1930, dont la moitié était des terres en friche venues des *tchifliks* mal exploités ou des terres appartenant aux communes (ou aux communautés, selon les musulmans qui, dans ce cas, jugent illégale leur saisie par les Grecs³⁰).

- 52 Ces questions financières, indemnités pour les réquisitions, rachat des *tchifliks*, se sont posées dans toute la Grèce ; dans tout le pays, les estimations tardives et contestées, le paiement en bons du Trésor à intérêt qui perdent toute valeur en raison de l'inflation ont été source de mécontentement, mais la question est aggravée en Thrace du fait que les personnes lésées appartiennent quasiment toutes à la minorité musulmane. Que les enquêteurs vigilants de la SDN affirment qu'il n'y avait guère d'autre solution ne change rien au ressenti des populations.

Conclusion

- 53 L'établissement des réfugiés en Thrace, effectué dans des conditions difficiles et humainement spécifiques il y a presque cent ans, a marqué l'ensemble des populations de la région. Les descendants de cette crise fondatrice n'ont pas oublié : les villages ou lotissements à dominante pontique, bulgare ou thrace orientale en ont conservé le souvenir, les villages turcs auxquels on a adjoint un quartier chrétien distinct, restent des villages « mixtes » divisés par une route, des écoles, des clubs, des coopératives différentes ; la répartition des populations musulmanes d'aujourd'hui présente les mêmes traits qu'en 1928, très faible présence dans la vallée de l'Évros où beaucoup de réfugiés ont été installés, mais forte majorité, 66,4 % et 60 % de la population, dans les régions rurales de Xanthi et Komotini où la montagne reste totalement habitée par des musulmans. Les 102 621 musulmans décomptés en 1928, soit un tiers de la population totale, représentent aujourd'hui à peu près le même pourcentage.
- 54 Enfin, « l'intégration » des réfugiés aux populations locales, même chrétiennes et hellénophones, ne se fit que lentement. L'aide qu'ils reçoivent n'est pas toujours bien acceptée par les « autochtones », eux aussi dans le besoin :
- Dans la presse quotidienne à Komotini en 1928, il a été écrit que les réfugiés devraient porter des bracelets jaunes, de sorte qu'ils soient reconnaissables et qu'on puisse les éviter. Les indigènes refusent de se marier avec des femmes réfugiées qu'ils trouvent frivoles et instables³¹.

BIBLIOGRAPHIE

Ce texte a utilisé principalement les données des archives suivantes :

SHD/DAT (Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre) à Paris :

Papiers de la Thrace interalliée, carton 4 N. 129.

Attachés militaires à Constantinople, cartons 7 N 3210/4, 7 N 3211/1, 7 N 3213/3, 7 N 3214/2,3.

Archives de la SDN à Genève :

Commission mixte pour l'échange des populations grecques et turques, section 41 : minorités, cartons R. 1696, R. 1697, R. 1671/19 720.

Fonds des archives Nansen, cartons C. 1128, C. 1129, R. 1762.

Office autonome pour l'établissement des réfugiés grecs, papiers de C. Eddy, C. 129.

SDN C. 774, 1924, *Minorités de race turque en Thrace occidentale*, rapports disponibles (43 pages) sur http://biblio-archiv.unog.ch/Dateien/CouncilDocs/C-774-1924-I_BI.pdf (consulté le 10 juillet 2016).

Recensements grecs :

ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. *Απογραφή προσφύγων ενεργηθείσα κατά Απρίλιον 1923: Αριθμός προσφύγων κυρωθείς δια του από 18 Οκτωβρίου 1923 βασιλικού διατάγματος [Recensement des réfugiés effectué en avril 1923 : nombre des réfugiés ratifié par le décret royal du 18 octobre 1923]*, Αθήναι: Εθνικό Τυπογραφείο.

ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. (1931). *Στατιστική επετηρίς της Ελλάδος. 1930 [Annuaire statistique de Grèce, 1930]*, Αθήναι: Εθνικό Τυπογραφείο.

ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. (1933). *Στατιστικά αποτελέσματα της απογραφής του πληθυσμού της Ελλάδος της 15-16 Μαΐου 1928. I. Πραγματικός και νόμιμος πληθυσμός πρόσφυγες [Résultats statistiques du recensement de la population de Grèce, les 15-16 mai 1928, I. Population réelle et légale-réfugiés]*, Αθήναι: Εθνικό Τυπογραφείο.

ΓΣΥΕ. Γενική Στατιστική Υπηρεσία της Ελλάδος. (1935). *Στατιστικά αποτελέσματα της απογραφής του πληθυσμού της Ελλάδος της 15 16 Μαΐου 1928. IV. Τόπος γεννήσεως - Θρησκεία και Γλώσσα Υπηκότης [Résultats statistiques du recensement de la population de Grèce les 15-16 mai 1928, IV. Lieu de naissance - Religion et Langue-Nationalité]*, Αθήναι: Εθνικό Τυπογραφείο.

Et quelques ouvrages fort connus :

ANDREADÈS André, 1928, *les effets économiques et sociaux de la guerre en Grèce*, Paris : PUF ; New Haven : Yale University Press, coll. « Publications de la dotation Carnegie pour la Paix internationale ».

BUJAC Émile, 1919, « Occupation de la Thrace occidentale », *Études franco-grecques*, n° 8.

DALÈGRE Joëlle, 1997, *la Thrace grecque : populations et territoire*, Paris : L'Harmattan (version abrégée de la thèse soutenue en 1995 à l'université de Paris X-Nanterre).

DRIAULT Édouard et LHÉRITIER Michel, 1926, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, tome 5, Paris : PUF.

HEMINGWAY Ernest, 1970, *En ligne, choix d'articles et de dépêches de quarante années*, Paris : Gallimard.

LADAS Stephen Pericles, 1932, *The Exchange of Minorities: Bulgaria, Greece and Turkey*, New York: Macmillan.

NEDELTCHEV Christo, 1943, *le problème de la Thrace occidentale*, Paris : Jouve.

PENTZOPOULOS Dimitris, 1962, *The Balkan Exchange of Minorities and its Impact upon Greece*, Paris : Mouton et Cie.

SCHULTZE Joachim Heinrich, 1935, „Die neugrieschische Kolonisation Westthakiens“, *Geographischer Anzeiger*, nr. 36, pp. 172-178 et pp. 198-207.

SCHULTZE Joachim Heinrich, 1937, *Neugriechenland, Eine Landeskunde Ostmakedoniens und Westthakiens mit besonderer Berücksichtigung der Geomorphologie, Kolonistensiedlung und Wirtschaftsgeographie*, in *Ergänzungsheft* nr. 233 zu „Petermanns Mitteilungen“, Gotha: Julius Perthes.

TOYNBEE Arnold, 1970 [1922], *The Western Question in Greece and Turkey*, New York: Howard Fertig.

NOTES

1. La *Gazette de Lausanne*, citée dans Christo NEDELTCHEV, 1943, *le problème de la Thrace occidentale*, Paris : Jouve, p. 32.
2. J'indique l'origine des chiffres puisqu'on connaît la tendance à la victimisation des uns et des autres.
3. Louis FRANCHET D'ESPEREY, le 22 octobre 1919 dans SHD/DAT (Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre), 7. N. 2828.
4. Arnold TOYNBEE, 1970 [1922], *The Western Question in Greece and Turkey*, New York: Howard Fertig, p. 139.
5. Les fleuves, les villes et les villages portent aujourd'hui un nom grec, turc ou bulgare selon l'État auquel ils ont été incorporés. Entre 1912 et 1928, les documents des voyageurs et les rapports de la SDN utilisent le nom turc, sauf pour Constantinople et Andrinople, le nom actuel est ici indiqué à côté. Constantinople ne devient officiellement Istanbul qu'en 1930.
6. SHD/DAT et AIU (Alliance Israélite Universelle), Lettres des instituteurs juifs de Didymoticho, II.2.28, 9 novembre 1913, 3 mars et 3 avril 1914, 26 octobre 1914.
7. Émile BUJAC, 1919, « Occupation de la Thrace occidentale », *Études franco-grecques*, n° 8, p. 82.
8. « Troc gigantesque » se trouve dans André ANDREADÈS, 1928, *les effets économiques et sociaux de la guerre en Grèce*, Paris : PUF ; New Haven : Yale University Press, coll. « Publications de la dotation Carnegie pour la Paix internationale », p. 134 ; la « régularisation ethnique » se trouve dans Édouard DRIAULT et Michel LHÉRITIER, 1926, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, tome 5, Paris : PUF, p. 177. Ils citent Venizélos le 24 janvier 1915.
9. SHD/DAT, 7. N. 3220, 15 juillet 1925, Observations à la suite des opérations de tracé de la zone démilitarisée dans le secteur de la Maritsa, p. 6 et 7.
10. Ne pas oublier que l'accord d'émigration obligatoire des « populations grecques et turques » définit les deux identités par la religion ; sont « Grecs » les orthodoxes et « Turcs » les musulmans, sans considération de langue ou d'un autre facteur.
11. Ernest HEMINGWAY, 1970, *En ligne, choix d'articles et de dépêches de quarante années*, Paris : Gallimard, p. 76-77.
12. *Ibid.*, p. 81.
13. Australien, engagé volontaire en 1914 dans l'armée britannique, il a combattu dans la Somme et à Ypres ; en 1919, il rejoint la mission britannique auprès des armées blanches en Russie, sert quelque temps dans l'armée russe de Wrangel et, après la défaite, s'occupe d'un camp de réfugiés russes sur la mer de Marmara. Il est nommé en

1922 représentant du Haut-Commissariat aux Réfugiés de la SDN pour la Grèce du Nord et jusqu'en 1926, s'occupera de l'installation en Thrace de plus de 107 000 réfugiés.

14. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, doc. 4, le 12 avril 1923.
15. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, dossier 8, le 29 octobre 1922.
16. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, doc. 4, le 12 avril 1923.
17. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, dossier 4, 22 avril 1923.
18. 20 % des employés des services nationaux de « colonisation » travaillent en Thrace.
19. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, Colonel Treloar and Kaufmann, Gumuldjina Office, doc. 10, le 18 janvier 1923.
20. SDN, C. 1128, dossier 4.
21. Statistiques fournies par la Commission d'établissement des réfugiés au 31 juillet 1929 et publiées dans le recensement général.
22. Joachim Heinrich SCHULTZE, 1935, „Die neugrieschische Kolonisation Westthrakiens“, *Geographischer Anzeiger*, nr. 36, pp. 172-178 et pp. 198-207.
23. SDN, R. 1696, 41/40 816, Mémoire grec à propos de la Thrace le 5 décembre 1924, Mémoire turc de décembre 1924, même dossier, document 40901 ; Mémoire grec du 5 mars 1925 dans R. 1696, 41/42 797 et Mémoire turc du 6 mars 1925 R. 1696, 41/42 772. Rapport final du 29 novembre 1925, R. 1796, 41/43 297.
24. SDN, R. 1696, 41/4297, Mémoire grec du 5 mars 1925.
25. SDN, R. 1696, 41/44 247/40 902.
26. SDN, C. 774, 1924, Minorités de race turque en Thrace occidentale, rapports disponibles (43 pages) sur http://biblio-archiv.unog.ch/Dateien/CouncilDocs/C-774-1924-I_BI.pdf (consulté le 10 juillet 2016).
27. SDN, R. 1696, 41/44 247/40 816.
28. SDN, R. 1697, 41/43 297/40 816, Schazman, 28 mai 1925.
29. SDN, Fonds Nansen, C. 1128, doc. 10, Treloar, le 18 janvier 1923.
30. Stephen Pericles LADAS, 1932, *The Exchange of Minorities: Bulgaria, Greece and Turkey*, New York: Macmillan, p. 495 et 650.
31. Dimitris PENTZOPOULOS, 1962, *The Balkan Exchange of Minorities and its Impact upon Greece*, Paris : Mouton et Cie, p. 211.

RÉSUMÉS

Cet article veut rappeler qu'accueillir des réfugiés n'est pas une première dans l'histoire de l'État grec en se focalisant sur le cas de la Thrace occidentale entre 1922 et 1928. Qu'a-t-il de particulier ? Comment s'est effectué l'accueil d'urgence dans des conditions particulièrement difficiles ? Comment s'est effectuée la cohabitation humainement difficile entre des orthodoxes chassés de Turquie, parce que Grecs, et des musulmans turcophones (en majorité) autorisés à

rester en Thrace ? La date de 1928 a été choisie parce qu'elle marque la fin de l'intervention de la SDN en Thrace.

This paper aims to remind that emergency refugees' reception is not a first experience in the Greek State history by focusing on the case of Western Thrace between 1922 and 1928. What did it special? How was the reception in very difficult conditions? How was done the human cohabitation between Orthodox population drawn out of Turkey as Greeks, and Turkish speaking (in major part) Muslims allowed to stay in Thrace? 1928 has been chosen as final limit because it's the end of the Society of Nations' intervention in Thrace.

Αυτό το άρθρο θέλει να υπενθυμίσει ότι η σημερινή υποδοχή μετανάστων/προσφύγων δεν είναι η πρώτη στην ιστορία της Ελλάδας επιλεντρώνοντας το ενδιαφέρον στη περίπτωση της Δυτικής Θράκης από το 1922 ως το 1928. Τι έχει την έκανε ιδιαίτερη; Πως έγινε η υποδοχή στις τότε πολύ δύσκολες συνθήκες; Πως έγινε η ανθρωπινή συγκατάθεση ανάμεσα σε Ορθόδοξους οι οποίοι διώχτηκαν από την Τουρκία σαν Έλληνες και Τουρκόφωνοι [οι περισσότεροι] μουσουλμάνοι οι οποίοι είχαν την άδεια να μείνουν; Το 1928 είναι το τελευταίο έτος της επέμβασης της ΚτΕ στη Θράκη.

INDEX

Mots-clés : Réfugiés, Réfugiés, cohabitation entre réfugiés et locaux, cohabitation entre réfugiés et locaux

motsclestr Mülteçiler, Batı Trakya, İki savaş arası dönem, Tarih

motsclesel Πρόσφυγες, Συγκατοίκηση μεταξύ προσφύγων και ντόπιων, Δυτική Θράκη, Μεσοπόλεμος, Ιστορία

motsclesmk БЕГАЛЦИ, ЗАПАДНА ТРАКИЈА, ПЕРИОД МЕЖДУ ДВЕТЕ СВЕТОВНИ ВОЈНИ, ИСТОРИЈА

Keywords : Refugees, cohabitation between refugees and local, Western Thrace, Interwar period, History

Thèmes : Histoire

Index géographique : Grèce, Thrace occidentale

Index chronologique : entre-deux-guerres (1918-1939)

AUTEUR

JOËLLE DALÈGRE

CREE/Inalco/USPC